



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 19 septembre 2007

FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DES MASSEURS  
KINÉSITHÉRAPEUTES  
RÉÉDUCATEURS

La Fédération Française des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs (FFMKR) a pris connaissance des mesures contenues dans le discours de stratégie sociale prononcé par Nicolas SARKOZY, Président de la République, mardi 18 septembre.

Elle se félicite que le chef de l'Etat ait proposé l'ouverture d'un «grand débat sur le financement de la santé dont les conclusions seront tirées au premier semestre de l'année prochaine».

Elle se demande cependant si les principales mesures ne sont pas d'ores et déjà arrêtées.

En effet, lorsqu'elle entend le chef de l'Etat annoncer la mise en place de franchises dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2008, elle est consternée de n'avoir jamais été consultée par le gouvernement sur la mise en place d'une «franchise de 50 centimes d'euro par acte paramédical».

Elle s'interroge sur la façon dont les praticiens factureront cette franchise et refuse que les masseurs-kinésithérapeutes deviennent les collecteurs d'impôt du gouvernement.

De même, sur les efforts demandés pour éviter le dérapage des dépenses de santé constaté fin mai 2007 par le Comité d'alerte, la FFMKR espère qu'ils ne pèseront pas, comme d'habitude, sur les seuls professionnels de santé de ville et notamment sur les masseurs-kinésithérapeutes dont les revalorisations nomenclaturaires et tarifaires sont soumises, en particulier, à la fixation, pour 2008, d'un l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie de ville. Un ONDAM qui, selon la FFMKR doit être réaliste, réalisable et partagé équitablement.

La FFMKR s'insurge de la stigmatisation des praticiens de ville qui, selon M. SARKOZY, sont responsables de l'encombrement des urgences hospitalières, celle-ci étant le résultat de «l'insuffisance des permanences en médecine de ville».

La FFMKR rappelle l'excellence des masseurs-kinésithérapeutes dans la prise en charge de la bronchiolite des nourrissons et que des économies conséquentes (100 millions d'euros) sont réalisables grâce à une prise en charge dans les cabinets de ville de patients pris en charge, jusqu'à présent, dans les centres de rééducation et de réadaptation fonctionnelles.

Enfin, alors que le chef de l'Etat propose de «s'inspirer des négociations entre l'assurance maladie et les infirmières, ces dernières ayant accepté de ne pas s'installer dans les zones où elles sont trop nombreuses », la FFMKR s'opposera à toute mesure coercitive concernant l'installation des praticiens, comme elle l'a indiqué à Mme Roselyne BACHELOT, Ministre de la Santé, qu'elle a rencontrée jeudi 13 septembre.

La FFMKR, qui est consciente de l'urgence de cette question démographique, est attachée à la mise en place de solutions concertées, interprofessionnelles et pluridisciplinaires.

➤ 3 rue Lespagnol  
75020 PARIS

tél : 01 44 83 46 00  
fax : 01 44 83 46 01

[www.ffmkr.org](http://www.ffmkr.org)

enregistré sous le numéro 13.366

Contact presse : Alain BERGEAU  
06.80.25.96.34

